

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Bureau Communautaire du Mardi 10 Novembre 2020



EXTRAIT N° 2020.00211 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres :

↔ en exercice : 16
↔ présents : 16
↔ représentés : 0

Date de convocation :

Mercredi 4 Novembre 2020

Secrétaire de séance :

Sylvie CAUCHIE

L'an deux mille vingt, le dix novembre à 14 heures 00, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire s'est réuni sous la présidence de **M. David SAMZUN, Président.**

Etaiet présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE

DONGES : M. François CHENEAU

LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY

MONTOIR-DE-BRETAGNE : M. Thierry NOGUET

PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR

SAINT-ANDRE-DES-EAUX : Mme Catherine LUNGART

SAINT-JOACHIM : Mme Marie-Anne HALGAND

SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Jean-Michel CRAND

SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN, M. Jean-Jacques LUMEAU, Mme Lydie MAHE, Mme Céline GIRARD, M. Éric PROVOST, Mme Céline PAILLARD, M. Xavier PERRIN

TRIGNAC : M. Claude AUFORT

Commission : Commission Transition écologique et Aménagement durable

Objet : Compte Rendu Annuel d'Activité (CRAC) 2019 - Opération d'aménagement à vocation industrielle et commerciale « ZAC des Pédras » à Saint-André-des-Eaux - LAD SELA - Approbation

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE**Séance du Bureau Communautaire du Mardi 10 Novembre 2020**

Commission : Commission Transition écologique et Aménagement durable

Objet : Compte Rendu Annuel d'Activité (CRAC) 2019 - Opération d'aménagement à vocation industrielle et commerciale « ZAC des Pédras » à Saint-André-des-Eaux - LAD SELA - Approbation

Catherine LUNGART, Vice-présidente,

Expose,

Par délibération du 16 décembre 2003, la CARENE a accepté le transfert du traité de concession confiant à LAD SELA l'opération d'aménagement à vocation industrielle et commerciale « ZAC des Pédras » située à Saint André des Eaux, sur une superficie de 7,5 ha. La date de fin de concession est prévue au 31 décembre 2021.

En application de l'article L. 300-5 du Code de l'Urbanisme et L1523-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), l'aménageur présente chaque année à la collectivité un compte rendu d'activités qui comprend :

- le bilan financier prévisionnel global actualisé,
- un plan de trésorerie,
- un tableau des acquisitions et des cessions immobilières,
- une note de conjoncture,
- le bilan des conventions d'avances prévues.

Le Compte Rendu d'Activité de la concession « ZAC des Pédras » établi par LAD SELA a été arrêté pour l'exercice 2019, d'où il ressort que :

- Environ 44 K€ de dépenses ont été réalisées en 2019 et 545 K€ de recettes (participation du concédant).

Le bilan prévisionnel s'équilibre à 2 254 K€ HT (+ 270 K€). L'évolution s'explique notamment par un résultat d'appels d'offre supérieur aux estimations. 44% des dépenses sont réalisées, dont la quasi-totalité des acquisitions.

La participation de la CARENE est relevée en conséquence, passant à 1 503 K€ H.T. (+270 K€). Le solde de la participation est prévu sur 2020 (665 K€).

63% des recettes sont constatées au 31 décembre 2019, dont 67% des cessions (367 K€ sur 544K€).

Pour 2020, il est prévu 927 K€ de dépenses. Des études à hauteur de 30 K€, ainsi que 841 K€ de travaux d'infrastructure (terrassement, réseaux, espace vert ...). Coté recettes, aucune vente n'est prévue en 2020. Les ventes ont été décalées en 2021 suite à l'hypothèse d'implantation d'un village entreprises. La seule recette attendue est la participation contre remise d'ouvrage de la CARENE, soit 798 K€ TTC (665 K€HT).

Concernant la convention d'avance de trésorerie (212 K€), le remboursement de l'avance restante (156 K€) est prévu en 2020.

Le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, délibère et :

- approuve le compte rendu financier ci-annexé, tel qu'il a été arrêté par LAD SELA en juin 2020;
- approuve l'état des acquisitions et cessions de terrains tel qu'il figure en annexe au compte rendu annuel de la concession.

Le Président,
David SAMZUN

ADOpte A L'UNANIMITE

Ce document a été signé électroniquement

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE
LE :

ET AFFICHAGE
LE :
P/Le Président de la CARENE
Et par délégation Sandrine FABLET,
Responsable des Affaires Générales